Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Mise en sens unique du haut de la rue de Berval.



Pour prévenir les accidents de la circulation, à l'angle de la rue du Vexin et de la rue de Berval et ainsi préserver la sécurité des usagers de la route et de ses riverains, Il est installé :

- un panneau « SENS UNIQUE » sur la rue de Berval, à l 'angle de la rue du Vexin. ***Les automobilistes seront autorisés uniquement à circuler dans le sens partant du 1 rue de Berval jusqu'au croisement de la rue de l'Isle.***
- deux panneaux « SENS INTERDIT » au niveau du 8 rue de Berval et entre le 9 bis et le 11 rue de Berval, à l'angle de la rue de l'Isle. ***Il est par conséquent interdit aux usagers de la route de remonter la rue de Berval depuis l'intersection avec la rue de l 'Isle.***

..

Haut de la rue.de Berval
01, rue de Berval
95810
Grisy-les-Plâtres
Documents
Arrêté municipal
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69